

De : [Accès à l'information - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine](#)
À :
Objet : RE: 200882827_Demande d'accès à l'information - Lot 3 135 115 (chemin Philippe-Thorne dans le village de Fatima)
Date : 19 novembre 2024 08:56:00
Pièces jointes : [200882827 Documents visés.pdf](#)
[image002.png](#)
[A- Art. 23 et 24 2020.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)
[Avis de recours 2020.pdf](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 28 octobre dernier, concernant le lot 3 135 115 à Fatima.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine / MJT

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

 Collaboration

 Expertise

 Rigueur

 Leadership

 Innovation

 Passion



Rimouski, le 8 juillet 1987

Monsieur Léonard Thorne
Case postale 135
Fatima, Qc
G0B 1G0

**OBJET: Certificat d'autorisation pour
l'exploitation d'une sablière**

N/DOSSIER: 1343 0236 - 052

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation reçue par le ministère de l'Environnement, en date du 18 décembre 1986, je vous informe que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement, (L.R.Q. chapitre Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits ci-dessous.

Les travaux autorisés par la présente consistent à l'exploitation d'une sablière selon les spécifications suivantes:

IDENTIFICATION:

Lot: 353
Cadastre: de l'Île du Cap-aux-Meules
Corp. mun.: de Fatima
U.T.M.: 580,1 E - 5251,5 N
Carte: 11 N/5
Propriétaire: Monsieur Léonard Thorne

LOCALISATION:

L'aire d'exploitation aura une superficie de 10 000 mètres carrés et sera située aux distances minimales suivantes:

- 325 mètres d'un territoire zoné pour fins résidentielles, commerciales ou mixtes;
- 400 mètres de l'habitation la plus rapprochée;
- 150 mètres de toute école, temple religieux, terrain de camping ou tout établissement aux sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- 300 mètres de tout cours d'eau, mer ou marécage;
- 500 mètres du lac le plus près;
- 100 mètres de toute réserve écologique;
- 1 000 mètres de tout puits, source ou autre prise d'eau servant à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc;

.../2

LOCALISATION:
(SUITE)

La voie d'accès sera à 400 mètres de toute habitation, école, temple religieux, terrain de camping ou tout établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

EXPLOITATION:

L'exploitation se fera par chargement direct sans concassage ni tamisage.

DURÉE
D'EXPLOITATION:

L'exploitation de la présente sablière sera d'une durée de treize (13) ans et cessera en décembre 2000.

RESTAURATION:

Le plan de restauration du sol sera exécuté au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'exploitation de la sablière. Après l'exploitation, les surfaces seront régaliées et la pente des faces exploitées ne devra pas excéder 30° de l'horizontale. La restauration de la couverture végétale s'effectuera en déposant uniformément le sol végétal et la terre de découverte, préalablement stockée sur la surface régaliée.

Le tout tel que décrit dans la demande d'autorisation et autres documents signés par monsieur Léonard Thorne.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de cette date et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux renseignements fournis sur le formulaire de demande du 15 décembre 1986 et aux documents annexés. Toute modification éventuelle doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

Espérant qu'ensemble nous nous dirigeons d'une société de consommation vers une société de conservation par l'utilisation rationnelle de nos ressources, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre de l'Environnement

Original signé par

Roger Sirois

Par: Roger Sirois
Directeur régional

RS/HC/gpb

c.c.: MM. Charles-Alain Bachand
Chef du Service industriel

Robert Pidgeon, avocat
Gaspé

Service des Inventaires

Corp. mun. de Fatima

M.R.C. des Îles-de-la-Madeleine





Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale du
Bas-Saint-Laurent et de la
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

Rimouski, le 14 mai 1993

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

MONSIEUR LÉONARD THORNE
C.P. 135
Fatima
Îles-de-la-Madeleine (Québec)
GOB 1G0

N/Réf.: 7521-11-01-0002201
1059919

Objet : Demande de certificat de conformité pour
l'établissement d'un dépôt de matériaux secs à Fatima

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat de conformité reçue le 17 février 1993 et complétée le 12 mai 1993, je délivre au titulaire ci-haut mentionné, conformément à l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le présent certificat de conformité attestant que le projet décrit ci-dessous est conforme aux normes prévues par le règlement :

L'établissement d'un dépôt de matériaux secs afin de combler une excavation laissée suite à l'exploitation d'une sablière.



Ce document est imprimé sur du papier
contenant 100 % de fibres recyclées

Ce projet est situé à l'emplacement décrit ci-après :

Lot 353 du cadastre de l'île du Cap aux Meules dans la municipalité de Fatima, M.R.C. des Îles-de-la-Madeleine.

La demande de certificat de conformité et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat de conformité :

<u>Type de document</u>	<u>Date</u>	<u>Signataire</u>
• Certificat de la M.R.C.	1992-12-17	Lise Chevrier
• Certificat de la municipalité	1992-12-18	J.M. Décoste
• Plans 2 et 3 de 3	1993-01-08	Jocelyn Labonté
• Précisions du mandat accordé	1993-01-12	Léonard Thorne
• Cautionnement n° 614090	1993-01-18	Léonard Thorne et Daniel Reid
• Contrat de location du terrain	1993-02-09	Léonard Thorne
• Lettre à Isabelle Thivierge	1993-02-17	Harold Chassé
• Rapport d'étude n° TC-9302	Février 1993	Harold Chassé
• Devis d'exploitation	Février 1993	Sylvain Dionne
• Plan 1/3 révisé	1993-05-12	Jocelyn Labonté

En outre, ce certificat de conformité ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement


PIERRE GILBERT
Directeur régional

PG/BS/mad

Sainte-Anne-des-Monts, le 9 septembre 2003

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Monsieur Léonard Thorne
794, chemin Les Caps, C. P. 135
Fatima, Les Îles-de-la-Madeleine (Québec) G0B 1G0

N/Réf. : 7610-11-01-0520902
4000104182

Objet : Exploitation d'une sablière

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 29 mai 2003, reçue le 6 juin 2003 et dûment complétée le 6 août 2003, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire susmentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

L'exploitation d'une sablière ayant une aire d'exploitation de 20 000 m²;

Le projet est situé sur le lot 353, dans le cadastre de l'Île-du-Cap-aux-Meules sur le territoire de la municipalité de Les Îles-de-la-Madeleine.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre adressée au ministère de l'Environnement, datée du 29 mai 2003, reçue le 6 juin 2003 et signée par M. Harold Chassé, T.P., concernant une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, 2 pages, 7 annexes, 1 tableau et 5 plans;
- 1. Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière, daté du 27 mai 2003 et signé par M. Harold Chassé, T.P., 15 pages;
- 2. Formulaire de résolution et mandat, daté du 27 mai 2003 et signé par M. Léonard Thorne, 1 page;
- 3. Certificat de la municipalité, daté du 28 mai 2003 et signé par M. Jeannot Gagnon, 1 page;
- 4. Télécopie adressée à M. Harold Chassé, datée du 3 juin 2003 et signée par M. Raynald Cyr, 2 pages;

...2



CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

- 2 -

N/Réf.: 7610-11-01-0520902
400104182

Le 9 septembre 2003

5. Plan intitulé *Localisation générale de la sablière (loi 353) par rapport au territoire des Îles*, daté du 27 mai 2003 et signé par M. Harold Chassé, T.P., 1 plan;
 6. Plan intitulé *Carte cadastrale*, daté du 27 mai 2003 et signé par M. Harold Chassé, T.P., 1 plan;
 7. Plan intitulé *Copie plan zonage municipal*, daté du 2 juin 2003 et signé par M. Harold Chassé, T.P., 1 plan;
 8. Plan général intitulé *Exploitation d'une sablière Léonard Thorne plan général*, daté du 27 mai 2003, signé et scellé le 2 juin 2003 par M. Harold Chassé, T.P., 1 plan;
 9. Plan général intitulé *Exploitation d'une sablière Léonard Thorne plan restauration*, daté du 27 mai 2003, signé et scellé le 2 juin 2003 par M. Harold Chassé, T.P., 1 plan;
 10. Tableau intitulé *Inventaire des équipements utilisés*, daté du 27 mai 2003 et signé par M. Harold Chassé, T.P., 1 page;
 11. Annexe intitulée *Plan de réaménagement conforme à la section 7 du règlement sur les carrières et sablières*, datée du 27 mai 2003 et signée par M. Harold Chassé, T.P., 1 page;
 12. Annexe intitulée *Restauration sablière*, datée du 27 mai 2003 et signée par M. Harold Chassé, T.P., 1 page;
 13. Annexe 1, intitulée *Le calendrier d'exploitation*, datée du 27 mai 2003 et signée par M. Harold Chassé, T.P., 1 page.
- Lettre adressée au ministère de l'Environnement, datée du 28 juillet 2003, reçue le 6 août 2003 et signée par M. Harold Chassé, T.P., concernant une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, 3 pages;

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



ML/GD/gd

Marcel Landry
Directeur régional de la
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Sainte-Anne-des-Monts, le 18 septembre 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Pavage U.C.P inc.
Case postale 87041, succ. Charlesbourg
Québec (Québec) G1G 5E1

N/Réf. : 7610-11-01-0421601
400524462

Objet : Exploitation d'une usine de béton bitumineux

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 30 juillet 2008, reçue le 4 août 2008 et complétée le 18 septembre 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'une usine de béton de bitumineux.

Le projet est localisé sur le lot 3 135 115 du cadastre du Québec réformé.

L'exploitation du projet doit cesser au plus tard le 24 juillet 2009.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 30 juillet 2008, signée par M. Jean-Sébastien Bourque, ing. jr, de  art. 23-24, 31 pages, 6 annexes;

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7610-11-01-0421601
400524462

Le 18 septembre 2008

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 2 septembre 2008, signée par [art. 53-54 art. 53-54], de [art. 23-24 art. 23-24], 21 pages, 7 annexes;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 8 septembre 2008, signée par [art. 53-54 art. 53-54], de [art. 23-24 art. 23-24], 3 pages, 1 annexe;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 9 septembre 2008, signée par [art. 53-54 art. 53-54], de [art. 23-24 art. 23-24], 14 pages, 5 annexes;
- Documents déposés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datés du 12 septembre 2008, signés par M. Éric Côté, ing. de Pavage U.C.P inc., 2 pages;
- Télécopie adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 15 septembre 2008, signée par [art. 53-54 art. 53-54], de [art. 23-24 art. 23-24], 8 pages, 2 annexes;
- Télécopie adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 18 septembre 2008, envoyée par [art. 23-24 art. 23-24], 3 pages, 1 annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

JMD/MJ/gl



Jean-Marie Dionne
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine